Fiche de poste — Administrateur non dirigeant

1. Identification du poste

Entreprise	Congolaise des Voies Maritimes SA (CVM)
Poste	Administrateur non dirigeant
Nature du mandat	Non actif
Organe	Conseil d'administration
Sièges à pourvoir	1
Famille sectorielle	Transport maritime et gestion des voies navigables

2. Mission

L'administrateur participe, au sein du Conseil d'administration, à la définition des orientations de la Société et au contrôle de la gestion assurée par la Direction générale. Il exerce son mandat dans l'intérêt de la Société, avec indépendance de jugement et redevabilité. La Société, dont l'État est l'unique actionnaire, a pour mission d'assurer la navigabilité sûre et continue du bief maritime du fleuve Congo, artère par laquelle transitent 80 à 90 % des marchandises du pays via les ports de Boma et Matadi. Ses activités principales sont les études hydrographiques et bathymétriques, le dragage, le balisage et le pilotage.

3. Attributions principales

- Délibérer en collège et contribuer aux décisions du Conseil d'administration.
- Préciser les objectifs de la Société et l'orientation de son administration.
- Exercer un contrôle permanent de la gestion assurée par le Directeur Général.
- Arrêter les comptes et les états financiers de synthèse soumis à l'Assemblée générale.
- Autoriser les conventions réglementées et participer, le cas échéant, aux comités du Conseil.

4. Compétences attendues

Pondération indicative des domaines pour ce poste (référentiel de compétences, différenciation actif / non actif).

Gouvernance, délibérations et éthique 30 %

- Participer aux délibérations du Conseil dans le respect des statuts et du cadre légal.
- Veiller à la conformité et à la régularité des décisions du Conseil.
- Déclarer et prévenir les conflits d'intérêts ; respecter les obligations d'éthique.
- Contribuer à des délibérations de qualité et à la recherche du consensus.
- Contribuer à la qualité et à la sincérité des procès-verbaux.

Finance et stratégie 20 %

- Examiner et approuver les comptes, les états financiers et le rapport de gestion.
- Contribuer à la définition et au suivi des orientations stratégiques.
- Apprécier les grands projets d'investissement soumis au Conseil.

- Suivre l’équilibre d’exploitation du Transport maritime et gestion des voies navigables.

Management et leadership 15 %

- Exercer le contrôle de la gestion assurée par la Direction générale.
- S’assurer que la direction dispose du cadre pour exécuter la stratégie.
- Suivre la mise en œuvre des décisions du Conseil.
- Veiller à la continuité de la navigation sur le bief maritime et à la disponibilité des moyens de dragage, de balisage et de pilotage
- Suivre la performance du réseau d’agences et la qualité des services financiers.

Compétence sectorielle (Transport Maritime) 15 %

- Comprendre les enjeux stratégiques du secteur maritime et fluvial.
- Évaluer les risques liés à la navigabilité du bief maritime.
- Analyser les investissements dans les équipements de dragage et de balisage.
- Comprendre les impacts économiques des interruptions de navigation.
- Apprécier les exigences réglementaires et de sécurité maritime.
- Évaluer la performance opérationnelle des activités maritimes

Posture et comportements 20 %

- Intégrité, indépendance de jugement et exemplarité.
- Impartialité et sens de l’intérêt public.
- Écoute, esprit collégial et assiduité.
- Discrétion et réserve sur les délibérations.

5. Profil recherché

- Être de nationalité congolaise.
- Avoir au moins 25 ans et au plus 69 ans au 31 décembre 2026.
- Seuil du référentiel : 5 ans d’expérience pertinente pour un diplôme de maîtrise, DEA ou doctorat ; 7 ans pour une licence ; 10 ans pour un graduat ; 15 ans en cas d’autoformation.
- Expertise reconnue dans au moins un domaine : finance et stratégie, audit et risques, gouvernance, droit, ingénierie ou infrastructures.
- Indépendance de jugement et capacité de contrôle et de challenge de la direction.
- Disponibilité et assiduité aux travaux du Conseil.
- Une expérience du secteur du Transport maritime et fluvial, gestion des voies navigables, infrastructures portuaires et logistique constitue un atout déterminant.

6. Conditions d’exercice

- Indemnité de fonction sous forme de jetons de présence, déterminée par l’Assemblée générale.
- Obligations de discrétion et de réserve ; respect des conventions réglementées prévues par les statuts.
- Interdiction d’emprunts, découverts ou cautionnements personnels auprès de la Société, dans les conditions prévues par les statuts.

Postuler ici

La présente fiche de poste décrit les principales missions et responsabilités attachées à la fonction. Elle ne revêt pas un caractère exhaustif et pourra évoluer en fonction des besoins de l'activité, des orientations stratégiques de l'entreprise ainsi que des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables.